



Enseignements de spécialité de la
série S2TMD cycle terminal
Bulletin officiel n°31 du 29 août 2019



Préambule général commun aux enseignements de spécialité du cycle terminal de la série S2TMD

La série **technologique** Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) accueille des élèves qui développent une pratique artistique depuis plusieurs années en musique ou en danse, ou débutent un parcours de formation en théâtre.



Qu'ils aient suivi ou non l'enseignement technologique optionnel de culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre en classe de seconde, qu'ils aient suivi ou non l'enseignement optionnel dans un de ces mêmes domaines, ***tous cherchent à développer et à approfondir les compétences et les connaissances liées à leur art, et souhaitent, au cycle terminal de leur formation au lycée, y intégrer leur parcours de formation artistique.***



Ainsi, ***pour chaque domaine artistique, trois enseignements de spécialité sont proposés en classe de première, deux d'entre eux sont poursuivis en classe terminale***

Enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES SV)

Ce programme EDES SV, réunissant les élèves qui suivent les enseignements de spécialité dans les trois domaines artistiques (danse, musique, théâtre), adopte une architecture particulière.

En classe de première, cet EDES SV poursuit, dans une perspective liée au domaine du spectacle vivant, des arts et de la culture, la formation générale en sciences économiques et sociales suivie en classe de seconde.

Les élèves y appréhendent les aspects qui caractérisent la vie artistique et la manière dont elle contribue au monde contemporain.

Pratiques et politiques culturelles, économie et métiers du spectacle vivant et de la culture, place et rôle de l'artiste, cadres juridiques étudiés, permettent à l'élève de construire une représentation des enjeux sociaux, économiques et juridiques du spectacle vivant, la culture.

En première et en terminale, cet enseignement est enrichi d'informations apportées par les membres de l'équipe pédagogique de la série S2TMD sur les secteurs professionnels et les métiers dans lesquels cette formation permet de se projeter. En lien avec l'enseignement de spécialité d'EDES SV sont ainsi découverts des secteurs divers : médiation, communication, gestion culturelle, régie ou production, ou encore santé, droit, action sociale ou documentation.

Au-delà de la dynamique artistique qui les motive, les élèves sont sensibilisés à une diversité de perspectives professionnelles qui permettent de valoriser un solide niveau de pratique et de culture artistiques comme de formation générale.

Ils construisent ainsi leur projet de poursuite d'études supérieures en lien avec un secteur professionnel qui les intéresse particulièrement.

À chaque niveau
du cycle terminal
et pour chacun des
domaines
artistiques, deux
enseignements de
spécialité
complémentaires
sont proposés...

1. Un **enseignement de culture** (chorégraphique, de la musique, du théâtre)
2. Un **enseignement de pratique** (chorégraphique, de la musique, du théâtre).

Le premier, centré sur **la culture et les sciences de chaque domaine**, construit des connaissances et des méthodes permettant à l'élève de disposer de savoirs du domaine artistique qu'il privilégie, de les mettre en relation avec d'autres connaissances, de développer sa sensibilité à d'autres arts au bénéfice de sa pratique personnelle. L'élève développe en outre des savoir-faire lui permettant d'acquérir une autonomie pour développer sa propre culture.

Le second enseignement de spécialité est centré sur **la pratique artistique**. Il permet à l'élève de **poursuivre, à un haut niveau d'exigence et d'engagement**, sa **formation technique** dans **sa discipline principale**.

Les diverses situations de travail dans lesquelles les enseignements sont mis en œuvre sont abordées selon des perspectives relevant de trois champs de questionnement complémentaires **(société, langages, esthétiques)** précisés par les programmes.

Par ces perspectives, les élèves interrogent

- le sens des pratiques artistiques qu'ils développent,
- *des techniques* qu'ils apprennent à maîtriser,
- *des projets* qu'ils engagent et réalisent.

Communes aux trois domaines artistiques et aux trois années du lycée, **ces perspectives exigent des approches transversales** associant les élèves des trois domaines artistiques et des différents niveaux d'enseignement.



Chaque année du cycle, les **élèves réalisent des projets artistiques** dans leur pratique, projets qui gagneraient à être menés avec des **artistes invités ou en résidence**.

Si ces projets peuvent être individuels, ils gagnent à être collectifs en associant, autour d'un objectif partagé, **plusieurs élèves de la classe, voire la classe dans son ensemble**.

C'est aussi **l'occasion de réunir les élèves qui suivent des enseignements dans d'autres domaines artistiques pour développer ainsi des approches interdisciplinaires** élargissant l'horizon artistique de chaque élève.

Chaque projet permet de s'interroger sur le sens d'une production artistique, qu'il s'agisse d'interpréter, de créer, ou encore d'envisager sa médiation et sa réception par le public. De plus, les lycéens découvrent par l'expérience, les liens qui relient leur sensibilité et les œuvres du passé ou celles relevant de cultures qui ne leur sont pas coutumières.



Architecture des programmes

Les programmes des enseignements de spécialité spécifiquement artistiques sont organisés de la façon suivante.

Une partie commune aux deux enseignements de spécialité du domaine artistique QUI couvre l'ensemble du cycle terminal, comprend une présentation:

- Qui précise le périmètre, les enjeux et les objectifs particuliers de l'enseignement de spécialité ;
- Des compétences travaillées dans les deux enseignements de spécialité ;
- Des champs de questionnement et de leurs possibles déclinaisons selon chaque domaine artistique, pour que chaque équipe définissent les perspectives pour chaque année scolaire ;
- Des modalités et des démarches pédagogiques mobilisées ;
- Des précisions sur la nécessité et les formes de l'évaluation régulière des apprentissages.

Une partie spécifique à chaque enseignement de spécialité présente :

- Les contenus travaillés et organisés en volets complémentaires et indispensables à la formation artistique de l'élève ;
- L'horaire disponible réparti en proportions minimales incompressibles que les équipes pédagogiques doivent mettre en œuvre ;
- Ces proportions n'épuisent pas l'horaire disponible ; les équipes pédagogiques ont la liberté de répartir le complément de l'horaire disponible, selon les orientations du projet pédagogique conventionné entre partenaires et selon les attentes et besoins des élèves.

Mise en œuvre



HORAIRE...

Volume total imparti aux enseignements de spécialité de cultures et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales et pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale (11h en classe de première, 14h en classe terminale).

ARTISTES, PROFESSIONNELS, INSTITUTIONS CULTURELLES...

Sollicités pour enrichir les enseignements, surtout par la réalisation de projets artistiques. Les équipes pédagogiques entretiennent une concertation régulière avec les partenaires afin d'amener les élèves à les connaître et à en tirer parti pour leur parcours

FORMATION...

Les enseignements de spécialité dispensés en cycle terminal garantissent la qualité et l'équilibre d'une formation artistique participant de la formation générale de l'élève.

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ DE CULTURE ET SCIENCES CHORÉGRAPHIQUES, ET DE PRATIQUE CHORÉGRAPHIQUE

Préambule commun aux deux enseignements de spécialité de danse

En complément des enseignements communs et de l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES) spécifique à la série S2TMD, les deux enseignements de spécialité propres à la danse garantissent tout au long du cycle terminal une formation générale artistique solide et équilibrée.

Ces enseignements de spécialité peuvent conduire à des études supérieures en danse et à une insertion professionnelle dans les métiers de la danse ou mener à une orientation vers d'autres domaines. Par exemple, les projets professionnels des élèves qui choisissent ces enseignements de spécialité peuvent concerner les métiers de la danse (interprète, chorégraphe, professeur de danse, médiateur en danse), les métiers de la culture (communication, production, programmation, collaboration artistique ou technique), ainsi que des métiers relevant de secteurs variés (les arts visuels, les métiers de la forme et du bien-être).

Par ailleurs, ces enseignements permettent à ceux qui s'engageront vers le métier de danseur de bénéficier d'une formation leur donnant les moyens d'accéder, dans un avenir plus lointain, à une seconde carrière, celle de danseur se poursuivant rarement jusqu'à la fin de la vie professionnelle.



Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité

*Envisagés l'un au regard de l'autre... aspects culturels, théoriques et pratiques de la danse devant s'enrichir mutuellement... ces deux enseignements de spécialité de culture et sciences chorégraphiques, et de pratique chorégraphique **développent de trois champs de compétences** :*

1. d'INTERPRÉTATION,
2. de RESTITUTION,
3. d'ANALYSE

L'articulation de ces deux enseignements de spécialité nécessite la coopération de tous les professeurs de l'équipe pédagogique.



Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité

INTERPRÉTATION

- Développer et renforcer les compétences techniques du danseur dans différents registres expressifs et esthétiques.
- Perfectionner et utiliser de manière pertinente le vocabulaire chorégraphique.
- Mobiliser un langage gestuel riche, maîtrisé et pertinent.
- Affiner sa qualité de présence et préciser son intention dans son interprétation.

RESTITUTION

- Situer les acteurs majeurs de l'art chorégraphique (chorégraphes, interprètes, théoriciens, collaborateurs artistiques), les courants, les œuvres, dans leurs contextes historiques, sociaux, culturels et techniques.
- Identifier les grands courants et enjeux de la création chorégraphique actuelle.
- Conduire la captation visuelle d'une séquence chorégraphiée (prise de vue, montage) et en présenter les partis pris.
- Concevoir et présenter une création singulière, et envisager les modalités de sa médiation.

ANALYSE

- Mobiliser des outils d'analyse au service de la compréhension d'une séquence de mouvements.
- Analyser une œuvre selon divers axes pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.
- Mobiliser ses connaissances musicales au service de la compréhension d'une œuvre chorégraphique.
- Affiner sa perception sensorielle, identifier les effets de sa pratique sur soi.
- Porter un regard analytique et critique sur sa propre pratique et évaluer ses besoins.
- Identifier et investir les savoirs corporels spécifiques à la danse.

Champs de questionnement communs aux deux enseignements de spécialité

Ces questionnements engagent l'élève à se situer dans le **champ social, des langages, des esthétiques**. Ils **contribuent** à la définition progressive d'un **projet personnel d'études supérieures, voire d'insertion professionnelle**, dans le domaine de la danse comme dans un domaine connexe.

Chaque année du cycle, **au moins trois perspectives relevant de champs de questionnement différents sont choisies** par l'équipe pédagogique.

Tous les professeurs peuvent s'emparer de ces perspectives pour approfondir certains aspects des apprentissages et **permettre aux élèves de relier la pluralité des situations de formation qu'ils rencontrent afin d'en apprécier la complémentarité, le sens, la portée et les enjeux** au-delà de la spécificité du travail qu'ils sont en train de conduire.

En classe terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, trois perspectives parmi celles choisies sont obligatoirement mobilisées.

Champs de questionnement	Perspectives
Art chorégraphique et société	<ul style="list-style-type: none">- Art chorégraphique, engagement et pouvoir.- Art chorégraphique et espaces scéniques. Classe terminale : Art chorégraphique et monde contemporain.
Art chorégraphique et langages	<ul style="list-style-type: none">- Art chorégraphique et dramaturgie.- Art chorégraphique et scénographie. Classe terminale : Art chorégraphique et autres langages artistiques / nouvelles technologies.
Art chorégraphique et esthétiques	<ul style="list-style-type: none">- Art chorégraphique, traditions et filiations.- Art chorégraphique et diversité des références chorégraphiques. Classe terminale : Art chorégraphique, représentations, mises en jeu et discours sur le corps.

Modalités et démarches pédagogiques

L'acquisition d'une culture chorégraphique suppose non seulement de *s'appropriier des connaissances théoriques* dans différents domaines, mais aussi de *mettre concrètement à l'épreuve ces connaissances* lorsque l'élève s'engage en tant que *spectateur, danseur, chorégraphe ou performeur*.



Cet enseignement propose des situations d'apprentissage diversifiées pouvant prendre la forme :

- d'apports de connaissances théoriques ;
- d'études détaillées d'œuvres chorégraphiques ;
- de mises en œuvre de méthodes et d'outils d'analyse divers ;
 - de mises en situation pratique ;
- de recherches documentaires et d'études d'archives en ligne ;
 - de confrontations d'analyses des productions des élèves ;
- de rencontres et d'échanges avec des professionnels du spectacle vivant ;
 - de rencontres avec des œuvres.

Modalités et démarches pédagogiques

L'enseignement de pratique chorégraphique est dispensé **en groupe**, dans des lieux spécifiques, et prend la forme **de cours réguliers, d'ateliers** et de temps consacrés à **l'étude du répertoire** et à la **création**.

Le **cours** permet de **travailler la maîtrise technique du mouvement dansé et l'aspect stylistique d'une discipline**, éléments constitutifs de la danse en tant que langage.

L'atelier permet **d'explorer le mouvement**, d'installer une relation particulière avec l'élève, de **développer sa créativité** et **d'insuffler de nouvelles dynamiques au sein du groupe**.

Ces différents temps de pratique, tout à la fois de **répétition, d'expérimentation, d'improvisation, d'observation** et de **structuration**, sont l'occasion pour l'élève de cultiver son espace personnel d'expression.

Les habiletés **d'interprète** et de **chorégraphe** sont développées dans des situations variées telles que :

- les **répétitions** et le **perfectionnement** d'éléments techniques ;
- **l'expérimentation** (ateliers d'improvisation et de composition) ;
- la **création** ;
- la réalisation de **projets personnels et collectifs** ;
- la **participation** à des formes diversifiées de **spectacles**



Modalités et démarches pédagogiques

Au cours des deux années du cycle, il s'agit d'accompagner chaque élève dans sa singularité afin qu'il acquière un bon niveau de maîtrise dans sa discipline principale tout en perfectionnant son vocabulaire chorégraphique dans d'autres disciplines complémentaires. La pratique de la danse soumet le corps et l'esprit à des contraintes importantes.



Aussi importe-t-il de développer chez l'élève certaines qualités, de renforcer son endurance et sa détermination tout en préservant son intégrité et son équilibre, en adaptant les charges de travail et d'entraînement à ses possibilités du moment et à son état de fatigue.



Le carnet de bord dans lequel l'élève consigne ses différentes expériences de danseur, de spectateur, de chorégraphe, l'aide à porter un regard réflexif sur sa pratique et à créer des liens entre les deux enseignements de spécialité mais aussi avec les connaissances construites par l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant, et par les enseignements communs.

Ces mises en relation sont essentielles pour permettre à l'élève de construire son projet personnel.



Évaluation des apprentissages

Ces évaluations portent sur des objectifs préalablement explicités aux élèves afin que ceux-ci mesurent pleinement ce qui est attendu, les progrès effectués et les difficultés restant à surmonter. Les élèves sont régulièrement mis en situation d'autoévaluation.



Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique chorégraphique

Ce bilan éclaire l'appréciation globale sur la progression de l'élève lors du conseil de classe sur la base de l'évaluation des apprentissages dans l'ensemble des composantes de la formation (enseignements communs et enseignements de spécialité).



L'équipe pédagogique des enseignements de spécialité de danse établit des points d'étape réguliers sur les acquis des élèves dans la perspective du bilan trimestriel communiqué aux familles.

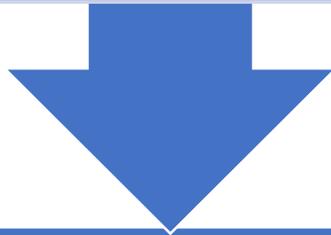
Contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques

Chaque année du cycle terminal, les contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques sont organisés en trois volets :

1. Culture chorégraphique

2. Culture musicale

3. Sciences et connaissances sur le corps.



Ces volets garantissent une formation équilibrée dans le domaine de la culture et des sciences de la danse, que viennent compléter les volets de contenus du second enseignement de spécialité de pratique chorégraphique.

La répartition des horaires est **portée à la connaissance des élèves et de leurs familles** et est **précisée** par un **avenant annuel, au sein de la convention cadre entre les partenaires.**

Proportion minimale de l'horaire global		
Volets	1ère	Term
Culture chorégraphique	30%	30%
Culture musicale	20%	10%
Sciences et connaissances sur le corps	10%	20%
Horaire restant à affecter	40%	40%

Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité spécifiques à la série S2TMD **d'organiser l'horaire restant** soit **pour renforcer** certains volets de contenus, soit pour **réaliser des projets collectifs interdisciplinaires**. L'équipe s'attache ainsi à **répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves.**

1. Culture chorégraphique



Il s'agit de construire une culture riche, diverse et structurée autour de références de toutes natures, et de développer la capacité de l'élève d'analyser des œuvres chorégraphiques et de porter sur elles un regard critique. Au regard des enseignements d'histoire de l'art chorégraphique et des approches problématisées retenues, l'équipe pédagogique détermine les œuvres qui font l'objet d'une analyse.

Histoire de l'art chorégraphique Au fil du cycle terminal, l'élève acquiert une solide connaissance de l'histoire de l'art chorégraphique et des arts. En examinant les perspectives choisies par l'équipe pédagogique (cf. supra), il affine progressivement sa connaissance des œuvres et des esthétiques ; il appréhende également les évolutions des langages chorégraphiques qu'il situe dans un réseau de connaissances propres à chaque période étudiée, de la Renaissance à la scène actuelle en passant par l'éveil des modernités. En s'appuyant sur une recherche documentaire et sur l'étude d'archives en ligne, il apprend à identifier les caractéristiques significatives des œuvres chorégraphiques abordées et à les situer, qu'elles relèvent de la période contemporaine ou bien du passé.

Observation, analyse et argumentation

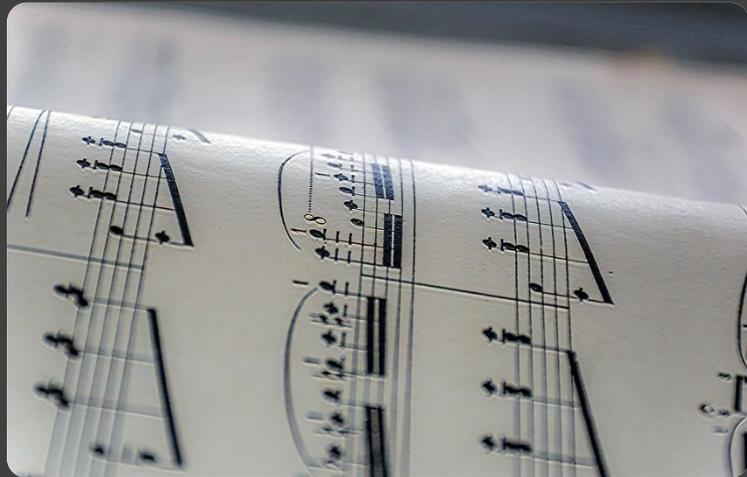


Méthodologie d'observation d'une œuvre chorégraphique Sur la base de l'analyse d'extraits d'œuvres chorégraphiques, l'élève apprend à reconnaître et à identifier des processus de création (analyse des choix opérés par le chorégraphe pour transmettre une intention), des motifs chorégraphiques (récurrence de phrases ou de mouvements dans une pièce chorégraphique), l'environnement musical ou sonore, des paramètres scénographiques (lumières, décors, costumes, projections d'image, etc.), une signature chorégraphique (récurrence de phrases ou de mouvements caractéristiques d'un chorégraphe). Dans le cas d'œuvres filmées, il apprend à identifier des paramètres de prise de vue et de montage.

De l'observation à l'analyse et à l'argumentation L'élève apprend à s'appuyer sur des éléments caractéristiques identifiés pour justifier un point de vue sur une œuvre en la situant dans un contexte plus large. Dans cette perspective, il étudie au moins six œuvres en première et huit en terminale, en lien avec les perspectives choisies par l'équipe pédagogique, soit en allant au spectacle, soit en s'appuyant sur un support audiovisuel dont il analyse de courts extraits. Dans le cas d'œuvres filmées, il analyse les choix de captation.

Analyse et justification d'une composition réalisée, interprétée et filmée par les élèves Les élèves composent (individuellement ou collectivement) une courte séquence dansée et en réalisent une captation et un montage vidéo, qui servent de supports à l'analyse et à la construction d'un argumentaire sur les choix de composition et de captation.

2. Culture musicale



À partir d'expériences corporelles et de l'écoute d'œuvres, l'élève danseur développe les connaissances et compétences musicales nécessaires à l'exercice de son art. La partition peut être envisagée comme une aide à l'analyse. L'équipe pédagogique détermine les œuvres qui font l'objet d'une analyse. Autant que cela est possible, les perspectives retenues par l'équipe pédagogique au titre des champs de questionnement sont approfondies pour développer la culture musicale de l'élève.

Histoire de la musique

- Étude des grands courants et des genres musicaux de la musique occidentale de la Renaissance à nos jours.

Analyse musicale

- Écoute et analyse d'œuvres musicales en relation avec le champ chorégraphique.
- Acquisition d'un vocabulaire et d'une méthodologie d'analyse.
- Écoute et expérimentation corporelle de séquences rythmiques.

3. Sciences et connaissances sur le corps

Il s'agit d'identifier les effets de la pratique intensive de la danse sur le corps humain et d'amener l'élève à s'interroger sur son propre corps, ses sensations, ses perceptions, ses capacités, ses limites. Il revient à l'équipe pédagogique d'organiser et de répartir les différents aspects de ce volet de formation sur les deux années du cycle terminal et d'établir des liens avec les enseignements d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé de l'établissement artistique partenaire (notamment pour ce qui concerne les études de cas pratiques).

Connaissances fondamentales sur le fonctionnement du corps humain et liens avec la pratique de la danse

Les contenus s'organisent autour des domaines suivants :

- la sollicitation des grandes fonctions du corps humain en danse ;
- la mobilisation des systèmes articulaire et musculaire ;
- les différents types de contraction musculaire ;
- le système sensoriel ;
- le système nerveux et la notion de schéma corporel en danse ;
- l'équilibre et la posture ;
- la sensation, la perception, le contrôle et la régulation du mouvement.

Les connaissances théoriques sont illustrées et mobilisées dans des études de cas (théoriques et pratiques) relatives à des styles, des techniques ou des répertoires, de la danse baroque à nos jours.

Connaissances sur l'entraînement en danse

Les contenus s'organisent autour des domaines suivants :

- les méthodologies de l'entraînement en danse ;
- les composantes de la performance en danse et leur amélioration ;
- les pratiques somatiques ; la traumatologie spécifique à la danse et les risques de la pratique intensive ;
- l'hygiène de vie du danseur ;
- les facteurs et les impacts de l'anxiété sur la performance du danseur.



Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique chorégraphique



Chaque année du cycle terminal, les contenus de l'enseignement de spécialité de pratique chorégraphique sont organisés en **trois volets** :

1. Travail technique dans la discipline principale ;
2. Travail technique dans une discipline complémentaire ;
3. Ateliers de pratique, d'improvisation et de composition.

Chacun de ces volets est indispensable et participe d'une base fondamentale sur laquelle se construisent la qualité et la solidité d'une formation en danse, en lien avec les volets de contenus travaillés dans l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques.

Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant soit pour renforcer certains volets de contenus, soit pour réaliser des projets collectifs interdisciplinaires.

L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves.



La répartition des horaires portée à la connaissance des élèves et de leurs familles est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Proportion minimale de l'horaire global		
Volets	1ère	Term
Travail technique dans la discipline principale	30%	30%
Travail technique dans une discipline complémentaire	20%	10%
Ateliers de pratique d'improvisation et de composition	10%	20%
Horaire restant à affecter	40%	40%

Dans chacun de ces volets, l'enseignement par le perfectionnement, l'enrichissement des techniques dans les disciplines choisies permet d'améliorer la précision et la vitesse de l'exécution, la maîtrise de l'énergie et de la respiration, la qualité de la mémorisation. Il développe également les compétences liées à l'improvisation et à la composition chorégraphiques.

1. Travail technique dans une discipline principale

L'élève perfectionne sa technique dans sa discipline principale (classique, contemporain, jazz, hip-hop) en s'appuyant sur un répertoire et un vocabulaire spécifiques.



2. Travail technique dans une discipline complémentaire

L'élève développe une technique dans une discipline complémentaire (classique, contemporain, jazz, hip-hop, danses du monde, etc.) de sa discipline principale. Il diversifie sa connaissance et sa pratique des langages chorégraphiques au service de sa pratique de danseur.



3. Ateliers de pratique, d'improvisation et de composition

L'élève enrichit et renouvelle ses expériences artistiques par l'improvisation et la composition et construit également ses compétences d'interprète et de chorégraphe pour s'engager dans une démarche de création. Il développe ses capacités d'improvisation à partir d'un thème et/ou d'une musique, par l'écoute, l'affirmation de sa propre sensibilité et l'affinement de ses perceptions sensorielles. Il apprend à construire une séquence chorégraphique dont il est capable d'explicitier la conception, en s'appuyant sur sa connaissance et sa maîtrise des différents langages de références et en justifiant les choix réalisés.

Par ailleurs, il effectue des captations audiovisuelles de séquences dansées par lui-même ou par ses pairs, et en réalise des montages vidéo.